

République Française



N° 2023-135

Ville de Draguignan

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	36

**CONTRAT DE REVITALISATION ARTISANALE ET COMMERCIALE :
APPROBATION DU COMPTE-RENDU D'ACTIVITES 2022**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 20 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 septembre à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOIS, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, ANNE-MARIE COLOMBANI, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, FREDERIC RENAULD

PROCURATIONS :

HUGUES BONNET À BRUNO SCRIVO, LISA CHAUVIN À CHRISTINE NICCOLETTI, BERNARD BONNABEL À CHRISTINE PRÉMOSELLI, MARIE-CHRISTINE GUIOL À OLIVIER GORDE, CHRISTIAN MAMECIER À SYLVIANE NERVI SITA

ABSENTS :

RENÉ DIES, FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK

Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU

Publié le : - 2 OCT. 2023

RAPPORTEUR : SOPHIE DUFOUR

Par délibération en date du 10 mars 2017, le Conseil Municipal a approuvé le principe de lancer un Contrat de Revitalisation Artisanale et Commerciale (CRAC) et un périmètre prioritaire correspondant au parcours commercial en cœur de ville.

A l'issue d'une consultation d'opérateurs, la SAIEM de construction de Draguignan avait été retenue pour la mise en œuvre du CRAC, avec une notification le 31 janvier 2018.

En application des dispositions de l'article L. 1523-2 alinéa 3 du Code général des collectivités territoriales, il convient aujourd'hui d'examiner le bilan d'activité de l'exercice 2022 portant sur le CRAC, établi par la SAIEM de Construction de Draguignan et joint en annexe à la présente délibération.

Les principaux éléments à retenir de ce compte-rendu sont les suivants :

1. Bilan de l'activité :

Les missions principales figurant au contrat ont été poursuivies. Concernant les acquisitions de locaux, 1 208 m2 de surfaces à vocation commerciale ont été acquises en 2022.

Des études et travaux ont pu être concrétisés dans l'année, décrits dans le bilan joint en annexe à la présente délibération, concernant notamment le local Layet au 27 rue Giraud et le local Brunet au 23 rue Cisson pour les études, et les opérations Trabaud, Brunet et l'ancienne Maison de la Presse pour les travaux.

2. Bilan financier :

Le bilan financier et le plan de financement, joints en annexe sont également conformes au prévisionnel et n'appellent pas de remarques particulières.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ,

- approuve le bilan d'activité de la SAIEM de construction de Draguignan au titre de l'exercice 2022 portant sur le Contrat de Revitalisation Artisanale et Commerciale, joint en annexe.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération
Conseiller régional

Secrétaire de séance :